



LEGENDE:

- Limite du terrain d'assiette de la présente demande de permis de construire
- Retrait minimum de 3m par rapport à la limite du terrain (art. 1AUH2-7)
- Retrait minimum de 3m par rapport à l'alignement des voies actuelles et futures (art. 1AUH2-6)
- Clôtures
- Délimitation zonage PLU

LEGENDE: Revêtements de sols

- Enrobé, béton balayé, stabilisé, ou enrobé grenailé
- Enrobé sur chaussée
- Béton sur chaussée
- Stabilisé espaces communs et espaces verts

LEGENDE: Répartition financement des logements

- LLS** Logements sociaux LLS:
 - Mazets 1 à 8 : 32 logements
 - Collectifs BAT C, D et E : 21 logements
- PSLA** Logements sociaux PSLA:
 - Mazets 9 à 12 : 16 logements
 - MI : 2 logements
- ACC** Logements Accession MI:
 - MI : 58 logements
- ACC** Logements Accession collectif:
 - BAT A, B, F et G : 26 logements

EXI

- Arbres existants conservés
- Arbres existants abattus
- Arbres plantés (essences selon le plan paysagiste)

LEGENDE: Espaces verts

Surface terrain = 58 989m²
25% minimum d'espaces pleine terre, soit 14 748m²
L'espace "prairie rustique" au Sud du terrain est de 14 486m². En comptant les jardins des bâtiments et autres espaces verts collectifs, le projet est largement excédentaire.

- Plantes tapissantes
- Mélange arbustif
- Haies taillées :
 - Lauriers frs, flaires, myrtes, lentisques, viornes
- Haie bocagère :
 - Lauriers frs, viornes, arbusiers, gattiliers, églantier, flaires, alaternes, saignas, bagousaudiers, cornouillers, chèvrefeuille de toscane, grenadiers, noisetier, fusains, lilas, sureau, aubépine, laurier saucis, groselliers
- massifs méditerranéens :
 - Buglèvres, sauges, cistes, garrandrées, phomis, romarins, coronilles, euphorbes, rosiers, badesse, immortelle.
- Prairie
- Prairie rustique: trèfles, paquerettes, plantain